

**DECISION SUR LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN
CHARGE DES QUESTIONS DE FRONTIERE
DOC. Ex.CL/352 (XI)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Conférence des Ministres africains en charge des questions de frontière, tenue le 7 juin 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
2. **ENTERINE** la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence ministérielle ;
3. **DEMANDE** au Président de la Commission et aux Etats membres de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration et de rendre régulièrement compte aux organes délibérants de l'Union africaine.

